

Les Alpes: de l'espace géographique à l'espace culturel

La population alpine se répartit sur huit pays, soit 190 912 km². Estimée à environ 14 millions de personnes, elle occupe un territoire riche par sa diversité et son patrimoine culturel. De la reconnaissance politique d'un espace géographique spécifique à sa promotion en tant qu'espace culturel, le chemin est encore long, mais la voie est tracée.

Le cadre: la Convention alpine

La Convention alpine, adoptée le 7 novembre 1991 à Salzbourg (Autriche) lors de la II^e Conférence alpine, est un véritable traité de développement durable des Alpes et constitue le premier instrument juridique qui définit l'arc alpin comme une entité géographique à part entière et en délimite le périmètre. Elle a été signée par l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Suisse et l'Union européenne. Cette convention-cadre intègre de manière équilibrée les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du territoire alpin.

Les obstacles ont pourtant été nombreux avant de déboucher sur ce texte fondateur. Comme le rappelle Daniel J. Grange, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Grenoble II, le monde alpin n'a en effet jamais constitué une entité politique unique et donc jamais n'a existé un pouvoir unificateur capable de fournir une approche systématique [1](#) A quoi il faut ajouter l'obstacle linguistique.

Pourtant, le capital de base est bien réel: une situation stratégique au cœur de l'Europe, des sites grandioses favorables à ce qui fait la qualité de la vie, les acquis technologiques du passé, notamment dans le domaine des transports [2](#) Sera finalement déterminante – et symptomatique de la volonté de concrétiser une approche identitaire commune aux régions alpines – la mise en place de réseaux de création et de diffusion du savoir avec un ensemble d'installations universitaires, de laboratoires, de bureaux d'études et de centres I+D, dont les pages qui suivent donnent un (modeste) aperçu des activités.

Population et culture

Lors de la IXe Conférence alpine qui s'est déroulée en novembre 2006 à Alpbach (Autriche), la déclaration «Population et culture» et ses objectifs ont été adoptés par les ministres de l'environnement réunis. Cette déclaration appelle à la protection et à la promotion de la diversité culturelle présente dans l'arc alpin et promeut une véritable conscience collective alpine. 22 mesures y sont proposées dans les cinq domaines stratégiques suivants³:

– *Conscience communautaire et coopération*: développement de partenariat entre les collectivités locales et régionales, promotion de l'accès aux savoirs historiques, économiques, environnementaux et culturels de l'espace alpin, coopération entre les régions alpines et extra-alpines, réalisation d'événements culturels particulièrement sur le thème de la montagne, création et renforcement des réseaux alpins et internationaux.

– *Diversité culturelle*: valorisation de la richesse du patrimoine matériel et immatériel, soutien à la transmission des savoirs, encouragement de la culture alpine moderne, sauvegarde et développement des traditions, promotion du pluralisme linguistique, reconnaissance et mise en valeur du patrimoine toponymique, encouragement de la production artistique alpine sous toutes ses formes.

– *Espace, qualité de vie et égalité des chances*: préservation et modernisation des structures d'habitat existantes, application des principes de durabilité à l'urbanisation, maintien, garantie ainsi que développement des services essentiels de base à la population, maintien et développement d'une offre de formation scolaire, professionnelle et continue, garantie d'une offre récréative de loisirs culturelle et sportive destinée à la population locale, soutien aux médias favorisant les langues régionales, promotion d'un accès aisé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, soutien à la compréhension réciproque par des projets de collaboration et de dialogue.

– *Espace économique*: politique régionale spécifique en vue d'un développement territorial équilibré, diversifié et autonome.

– *Rôle des villes et des territoires ruraux*: prise en compte de leurs caractères hétérogènes et interdépendants, reconnaissance du rôle des villes intra-alpines en tant que centres de services (sociaux, économiques et culturels).

Les bibliothèques, les archives, les centres de documentation et les musées de l'espace alpin participent à cette politique culturelle spécifique. Avec des moyens parfois modestes, mais un dynamisme indéniable, comme en témoignent les articles de ce dossier.

1 Cf. L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle. Presses Universitaires de Grenoble, 2002, p. 9.

2 Ibid. p. 10.

3 Cf. Déclaration population et culture, novembre 2006, www.alpconv.org.



Stéphane Gillioz

rédaction *arbido*